



# DOSSIER DE PRESSE

Lundi 26 Août 2019

-

Signature du premier contrat local contre les violences conjugales, sexistes et sexuelles de La Réunion

# SOMMAIRE

## 01

Page 3.

**Le contexte réunionnais  
des violences faites aux  
femmes : focus sur  
l'arrondissement de Saint-  
Benoit**

## 02

Page 4.

**La volonté  
gouvernementale et  
locale**

## 03

Page 5.

**Un projet  
ambitieux et  
unique impulsé  
conjointement par la  
Sous-préfecture de  
Saint-Benoit et la  
Direction régionale aux  
droits des femmes**

## 04

Page 6.

**Les maires signataires  
du contrat, qu'en  
pensent-ils ?**

## 05

Page 7.

**Les objectifs de la  
convention**

## 06

Page 8.

**Les signataires**

# 01 | Le contexte réunionnais des violences faites aux femmes : focus sur l'arrondissement de Saint-Benoit



\*données de l'ORVIF de 2018

La gravité et la multiplicité des violences sexistes et sexuelles, dont les femmes sont les principales victimes, constitue un phénomène d'ampleur sur notre île.

Dans l'arrondissement Est le constat est plus saisissant. En effet, ce territoire a subi la plus forte évolution du nombre de plaintes liées aux violences intrafamiliales avec **698 plaintes en 2018, soit + 13,87% par rapport à 2017**. De plus, ce sont **1 526 interventions liées aux violences intrafamiliales** qui ont été réalisées par les forces de l'ordre sur le territoire Est. C'est d'ailleurs le deuxième territoire où l'évolution du nombre d'intervention est le plus élevé (**+7,54%** par rapport à 2017).

Ces violences portent atteinte aux droits fondamentaux et au principe d'égalité qui fondent notre République. Pour faire face à ce fléau et mieux protéger les victimes, les pouvoirs publics apportent des réponses et agissent avec détermination.

# 02 | La volonté politique gouvernementale et locale

## *Historique des mesures gouvernementales :*

- ❖ Le 25 Novembre 2017, lors de son discours, Emmanuel Macron érige l'égalité entre les femmes et les hommes, **grande cause nationale**. Il appelle à ce que la France ne soit plus un pays où les femmes aient peur.
- ❖ En 2017, le 5<sup>ème</sup> **plan de mobilisation et de lutte contre les violences** est réitéré pour 3 ans.
- ❖ La loi du 3 Août 2018 renforçant la lutte contre les violences faites aux femmes.
- ❖ En Octobre 2018, lancement du **premier plan de lutte contre les violence conjugales**.
- ❖ Le 27 Novembre 2018 est mis en place la **plateforme de signalement en ligne des violences sexistes et sexuelles**.
- ❖ Le 7 Juillet 2019 est lancé le **grenelle des violences conjugales** pour lutter contre les féminicides.

## *Historique des mesures locales :*

- ❖ En 2016, face au constat alarmant des féminicides sur notre île, le Préfet de la Réunion, en étroite collaboration avec le réseau des acteurs locaux, initiait pour la première fois les **Etats Généraux des Violences Faites aux Femmes**. A cet égard, 6 conventions spécifiques ont été signées avec des acteurs publics et privés.  
A travers ces partenariats, des mesures concrètes ont été prises en matière de prévention et de lutte contre les violences ; d'accompagnement des femmes victimes de violences vers un hébergement et un logement ; d'accueil des auteurs de violences conjugales ; le signalement des situations de grand danger...
- ❖ Le 8 Juillet 2019, le **contrat de convergence et de transformation** entre les collectivités locales et le ministère des outre-mer a été signé. L'accueil de proximité en commissariat et gendarmerie des victimes de violence conjugale est placé parmi les projets emblématiques pour le territoire.

# 03

Un projet ambitieux et unique impulsé conjointement par la Sous-préfecture de Saint-Benoit et la Direction régionale aux droits des femmes



---

Le contrat contre les violences conjugales, sexistes et sexuelles de l'arrondissement de Saint-Benoit est le **premier contrat local à la Réunion**, mais également le **premier des régions et départements d'Outre-mer**.

---



---

En métropole, 10 contrats ont été signés : notamment dans les communes de Loos, Haubourdin, et Emmerin ; Laval ; la Corse-du-Sud...

---

# 04 | Les maires signataires du contrat, qu'en pensent-ils ?

**Michel VERGOZ – Maire de la commune de Sainte-Rose**

« Pour marquer notre volonté déterminée à agir solidairement et plus efficacement encore contre la banalisation de cette dérive majeure de notre société ».

**Marc-Luc BOYER – Maire de la commune de la Plaine des Palmistes**

« Les violenteurs des femmes restent eux-mêmes ! Il faudrait l'Ecole des violents, la formation éducative qui les conduisent à changer vraiment face aux femmes ! A travers ce contrat la commune propose d'améliorer sa communication sur le sujet des violences conjugales à l'échelle communale, ainsi que la dynamisation de la coordination existante sur ce sujet. »

**Jean-Paul VIRAPOULLE – Maire de la commune de Saint-André**

*Ce 21ème siècle mettra un point final aux discriminations, aux stéréotypes, aux violences faites aux femmes. Engageons-nous ! Collectivement, menons des politiques de prévention et d'accompagnement puissantes et efficaces pour protéger les victimes et réussir un changement massif des mentalités. Individuellement, apprenons à nos filles et nos fils la quête du bonheur, le respect mutuel, la fraternité. Chaque citoyenne doit oser faire valoir ses droits. Chaque femme doit être fière de sa féminité et revendiquer sa liberté !*

**Daniel GONTHIER - Maire de la commune de Bras-Panon**

*La recrudescence des phénomènes de violences conjugales réinterroge profondément notre société, notre Réunion, et me touche en tant que citoyen avant tout et en tant que représentant de la République. La ville de Bras-Panon ne pouvait pas ne pas être signataire de ce premier contrat local des violences conjugales, sexistes et sexuelles. Nous devons tous nous mobiliser ! Mobiliser nos moyens humains, mobiliser nos ressources afin d'éradiquer ce mal qui gangrène la Réunion. Je suis fier de me tenir auprès de l'Etat, auprès de mes collègues maires et élus, auprès des partenaires investis de longue date dans cette cause, auprès des réunionnaises pour dire stop et « allon met la main ensemble pou lutte contre les violences conjugales ! ».*

**Jean Claude FRUTEAU – Maire de la commune de Saint-Benoit**

« Les violences conjugales sont un fléau mondial qui touchent toutes les catégories sociales, toutes les cultures et tous les âges. Le combat pour le respect de la dignité humaine doit être une priorité quotidienne ! L'éducation, la pédagogie, l'accompagnement des familles sont sans doute les pistes à prioriser pour mettre fin à ces situations intolérables. »

# 05 | Les objectifs de ce contrat

- **Améliorer la connaissance du phénomène des violences et établir une stratégie de « lutte contre les violences faites aux femmes » à l'échelle de l'arrondissement de Saint-Benoît et dans les communes de Bras-Panon, de Saint-Benoît, de la Plaine des Palmistes, de Sainte-Rose, de Salazie, et de Saint-André,**
- **Déployer la sensibilisation et la communication auprès des professionnels mais également du grand public, notamment des scolaires afin de développer la prévention des violences, le plus précocement possible,**
- **Faire connaître aux professionnels les dispositifs d'information et de prise en charge existants en direction des victimes de violences sexistes et sexuelles**
- **Créer un réseau de proximité par un maillage des acteurs pour permettre d'échanger des informations, de repérer les comportements sexistes et prendre les mesures pour endiguer l'augmentation des faits de violences de l'Est,**
- **Développer le repérage, l'orientation et la prise en charge des victimes de façon pluridisciplinaire, adaptée à leur situation et sur la durée,**
- **Elaborer et mettre en œuvre un programme d'action dédié à l'amélioration de la prévention, de l'accueil, de la mise à l'abri et de la protection des femmes victimes de violences.**

# 06 | Les signataires





*Direction régionale aux droits des femmes et  
à l'égalité entre les femmes et hommes*